

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de DENNEY
Du 24 Avril 2019 à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre du mois d'avril à 18 heures 00 minute, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de DENNEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Paul MORGEN, Maire.

La présente séance de Conseil Municipal fait suite à celle du 19 avril 2019 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, « Lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Maire ouvre la séance, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Fabrice PERIAT est nommé secrétaire de séance.

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. ROMANO Stéphane (arrive au point 2 à 18h15), M. BESANCON Germain, Mme GRUSS Virginie, M. PERIAT Fabrice, M. NACER Boudjema (arrive au point 2 à 18h15), Mme GARCIA Françoise.

Absents excusés : M. GROSJEAN Hervé

Mme SCANZI Sylvie ayant donné procuration à Mme GARCIA Françoise

M. DE SOUSA Claude ayant donné procuration à M. ROMANO Stéphane

M. OTTIGER Jean-Claude ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul

Absent non excusé : M. FLEURY Sylvain,

M. le Maire demande l'autorisation du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour à savoir :

7 - Nomination d'un titulaire au sein du syndicat de la Baroche,

Le conseil à l'unanimité autorise le maire à modifier l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1 - Approbation PV du 18 mars 2019

2 – Convention de mise à disposition des locaux périscolaires

3 – Demande de subvention au titre des amendes de Police

4 – Encaissement des recettes sur les ventes de bois par ONF

5 – Création CEP/Energie

6 – Attachement au régime forestier

7 – Nomination d'un titulaire au sein du Syndicat de la Baroche

8 – DIA

9 – Questions et informations diverses

1 – Approbation PV du 18 mars 2019

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance du Conseil en date du 18 mars 2019,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 mars 2019 tel qu'il a été présenté.

2 - Convention de mise à disposition des locaux périscolaires

M. le Maire propose au conseil d'établir une convention de mise à disposition des locaux dit « Centre de Loisirs et d'Animations » situés au 76 Grande Rue à DENNEY au syndicat intercommunal de la Baroche.

Après quelques modifications apportées au projet de la convention,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux périscolaires au Syndicat de la Baroche.

3 – Demande de subvention au titre des amendes de Police

M. le Maire expose : les travaux concernant la réfection des voiries sont inscrits au budget communal 2019. Je vous propose de solliciter auprès du département une subvention au titre des amendes de police pour les travaux de rénovation du carrefour situé à côté de la mairie. Le montant des travaux est chiffré à 17 355 € HT, la subvention sollicitée peut représenter 40% du montant, le solde sera versé sur fonds propres.

Le Conseil, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Départemental, une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 7000 € pour les travaux de rénovation du carrefour situé à l'angle de la mairie.

4 – Encaissement des recettes sur les ventes de bois par l'ONF

M. le Maire donne lecture du courrier émanant de la fédération nationale des communes forestières, ayant comme objet : l'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.

Le conseil d'administration de la fédération a rejeté deux fois cette mesure qui affecte de manière significative le budget des communes, en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois. La fédération demande à toutes les communes de prendre une délibération afin de s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes par l'ONF, d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers au budget communal.

Le conseil municipal, afin de sauvegarder les actions menées par les services de l'ONF, mesurant la portée d'une telle décision dans nos communes, devant l'obstination du gouvernement à maintenir ce projet contre l'avis et le l'intérêt des communes,

DECIDE, à l'unanimité, de soutenir la fédération nationale des communes forestières en adressant une délibération au services de l'Etat ayant comme objet l'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF.

5 – Création CEP/Energie

M. le Maire donne lecture du courrier émanant du syndicat Territoire Energie 90 qui sur demande de l'OPCI du Grand Belfort, pourrait mettre à disposition des communes un Conseiller en Economie Partagée (CEP). Le Président de Territoire Energie 90, demande à chaque commune de remplir un questionnaire permettant d'analyser le besoin réel dans le département. Il est rappelé quelques avantages d'un CEP, suivi d'une politique énergétique maîtrisée, un accompagnement et une assistance technique sur le long terme, un conseil objectif et indépendant, un plan d'action personnalisé...

Il est précisé que si les communes sont majoritairement non intéressées, le projet est abandonné, par contre si les communes se déclarent intéressées, le syndicat procédera au recrutement et au conventionnement avec les communes.

Après débat, le conseil municipal, voyant un intérêt, mais ne veut pas participer financièrement,

DECIDE de répondre que la commune n'est pas intéressée par la mise en place d'un CEP mutualisé avec contribution financière.

6 – Attachement au régime forestier

M. le Maire présente le courrier de l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts ayant comme objet : le maintien ou fin du service public de l'ONF, aux communes forestières de s'exprimer.

Il est rappelé que l'ONF protège et gère de manière durable le bien commun de nos forêts communales ainsi que les forêts de l'état. Aujourd'hui le modèle économique conçu pour l'ONF ne lui permet plus de remplir les missions que lui a confiées la loi. En raison des baisses des recettes de vente de bois, des hausses des charges..., pour équilibrer ses comptes l'ONF supprime des emplois, développe ses activités commerciales au détriment de ses missions originelles, et s'endette lourdement.

L'Etat envisage une possibilité de retirer les forêts des collectivités du champ d'intervention de l'ONF.

Au vu des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, mettre fin au service public de l'ONF notamment dans les forêts communales serait à notre sens une grave erreur, une erreur de nature à faire reculer l'intérêt général et celui des générations futures.

En raison des motifs évoqués ci-dessus et après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de soutenir les personnels de l'ONF en demandant au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer nos forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

7 – Nomination d'un titulaire au sein du Syndicat de la Baroche

M. le Maire propose de nommer un titulaire pour siéger au Conseil Syndical de la Baroche, afin de remplacer M. Bertrand PAILLARD décédé récemment.

Le conseil municipal nomme :

M. Germain BESANCON titulaire (qui était nommé suppléant au sein du syndicat)

Mme Virginie GRUSS suppléante (qui remplace M. Besançon Germain)

Les représentants de la commune de DENNEY au sein du Syndicat de la Baroche sont :

M. Jean-Paul MORGEN – M. Germain BESANCON, titulaires,

Mme Virginie GRUSS – M. Stéphane ROMANO, suppléants.

8 - DIA

Monsieur le Maire présente une DIA concernant :

La vente d'un immeuble non bâti cadastré section AD n° 175-176-177-180-178 situé 72 Grande Rue à DENNEY, représentant une surface de 10 ares 30 ca (2 lots)

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

12 – Questions et informations diverses

- **Grand-Belfort** : communiqué de presse pour les déchets ménagers :
Mercredi 1^{er} mai : report de collectes
Jeudi 2 mai : rattrapage du mercredi
Vendredi 3 mai : rattrapage du jeudi
Samedi 4 mai : rattrapage du vendredi
Mercredi 8 et jeudi 30 mai 2019 : les collectes des ordures ménagères et des emballages recyclables seront effectuées normalement.
- **Motion de soutien aux salariés de Général Electric**
M. Damien MESLOT, Président du Grand Belfort invite les communes à déposer une motion de soutien à l'encontre des salariés de Général Electric, visant à faire pression auprès du gouvernement pour que des solutions soient rapidement étudiées et mises en œuvre afin de maintenir l'emploi et l'industrie dans le Territoire de Belfort, à l'aune d'un plan social de près de 1 000 personnes ;
Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adresser au Président de la République une motion de soutien aux salariés de Général Electric.
- **Elections Européennes le dimanche 26 mai 2019** :
Le bureau est constitué : Jean-Paul MORGEN : Président - Virginie GRUSS : secrétaire - Stéphane ROMANO : assesseur - Germain BESANCON : assesseur
- **Informations subventions City Stade** :
 - La demande sollicitée auprès de la Région, le dossier est complet et en attente de décision par l'assemblée régionale.
 - La demande au titre de la DETR est accordée pour 13 160.16 € soit 25% du montant HT.
- **Le Département : notification d'une subvention** pour le fleurissement de 350 €.
- **Grand Belfort**, rappel fonds de concours enveloppe totale allouée 120 000 € (2014-2020)
La commune dispose encore d'un crédit de 37 981.92 €.
Un montant de 20 700 € sera attribué pour l'achat du tracteur avec option godet et tondeuse frontale acheté 34 500 € HT.
Intervention de M. Boudjema NACER : mise en garde sur les mesures de sécurité, l'agent technique qui conduira l'engin est-il habilité à conduire un tel type de matériel ? il demande à M. le Maire de se renseigner sur les mesures de sécurité à prendre pour la conduite d'un tracteur équipé d'une tondeuse frontale avec godet.
M. Stéphane ROMANO précise qu'une formation est conseillée mais non obligatoire.

- **Transterritoire VTT : le dimanche 22 septembre 2019 : ravitaillement « petits parcours 20 et 30 km » sur le parking Rue du Vieux Moulin à DENNEY** (environ 2000 participants).
- **Réhabilitation bâtiment « Capet »**
Studio : peintures intérieures terminées – travaux électriques du studio terminés – reste à brancher le chauffe-eau et les évacuations.
- **Inauguration de la piste cyclable et piétonnière entre Offemont et Denney :**
Le vendredi 17 mai 2019 à 15h30, les élus des deux communes sont invités ainsi que les représentants de l'Etat.
- **Intervention de Mme GARCIA Françoise** suite à un courrier adressé par M. le Maire demande à M. GARCIA Jean-Luc de ne plus stationner son camion sur le chemin communal situé devant son domicile.
Des accusations verbales sont portées à l'encontre de M. le Maire. Mme GARCIA Françoise demande qui a prévenu les services des gardes nature, un agent des services aurait téléphoné au siège de l'entreprise où M. GARCIA Jean-Luc travaille.
Mme GARCIA Françoise précise que le camion ne sera plus stationné devant chez elle sur le chemin communal, le jour où la commune demandera à son voisin d'enlever ses thuyas plantés sur le même chemin communal. Elle précise que les règles et les lois doivent être les mêmes pour tout le monde.
Une confrontation s'engage entre M. le Maire et Mme GARCIA Françoise.
 - Mme GRUSS Virginie précise que le stationnement de son camion est une pollution visuelle au sein du village, elle suggère de le stationner sur le parking communal situé à quelques mètres de son domicile.

La séance est levée à 19h50.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie